

## Séance du conseil municipal du 25 août 2015 (cr.25-08-15)

### COMPTE RENDU

**Présents** : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – FAURE E. – BRUN R. – LAI A. - BONNETON A. – ARNAUD C. – BOSSY C. - COUDERT C. – FINAND MONDUEL C. – LETY S. – MILAN Y. – PERRIOLAT C.

**Absents ou excusés**: DENAUD K. - SOLETY E.

**Secrétaire de séance**: LETY S.

Approbation des deux derniers compte-rendus

Modification du Conseil : suite à la démission de Claudie BOUCHE, prise de poste de Catherine ARNAUD. Monsieur le maire remercie Claudie pour son travail et son dévouement entre autre pour l'organisation des TAP. Claudie BOUCHE étant la 4ème adjointe, le Conseil doit en élire un autre ; il est proposé Albert LAI, qui garde les mêmes délégations. Voté à l'unanimité.

Pour le remplacer en tant que Conseiller délégué, il est proposé Alain BONNETON qui aura en charge l'éducation. Voté à l'unanimité.

Les indemnités restent identiques. Voté à l'unanimité.

Remaniement des commissions, moins nombreuses car regroupées, en intégrant Catherine ARNAUD qui passera membre désigné par le maire au CCAS à membres issus du Conseil municipal et sera remplacée par René ROUX. Voté à l'unanimité.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées): présentation du rapport des propositions d'évaluations des charges et de transfert de compétences que le Conseil municipal doit approuver.

- Charge rétrocédée à la commune d'Epinouze : Eclairage public (+18 512 €),
- Charges transférées à la Communauté de communes : transfert des élèves à la piscine (- 2 000 €) et action culturelle (- 1 563 €).

Impact pour la commune : + 14 949 €. Voté à l'unanimité

Dotation cantonale : Rencontre avec Emmanuelle ANTHOINE, Conseillère départementale pour définir les aides possibles en fonction des projets – le 10 septembre prochain à lieu un Conseil départemental : nouvelles aides pour les communes (somme et répartition non connues).

Le Conseil municipal doit présenter les travaux à venir pour envisager les dotations :

- voirie : subvention maxi : 19 066 € - montant des travaux proposé pour 2016 : 50 000 € (possibilité d'être revu à la baisse en fonction du budget) pour bénéficier d'environ 14 850 €.

- bâtiments : suite à la tornade du mois de juillet, beaucoup de dégâts ont été constatés sur tous les bâtiments communaux et sur la clôture du complexe sportif (174 m – non pris en charge par l'assurance). Totalité des travaux 124 050 € HT dont 39 800 € pour la clôture (tranchées – piquets – fondation) et donc 84 250 € pour les bâtiments.

En ce qui concerne le toit de la mairie, des tuiles ont été cassées ; sachant que ce type de tuiles n'existe plus, il faut envisager le changement de la moitié de la toiture mais les devis montrent un écart de 1 500 € entre le changement de la totalité des tuiles ou la moitié. Attente de l'avis de l'expert en assurance.

Constat des dégâts :

- école : porte PVC cassée + fenêtre – plafond abimé,  
- bibliothèque : problème récurrent au niveau de la noue qui déborde et de l'eau qui passe sous les tuiles et s'infiltré. Réclamations déjà faites par l'ancien Conseil – pas de dommage ouvrage - dossier remis à l'expert en assurance.

- Local du 3<sup>ème</sup> âge : toujours problème avec la noue et donc infiltration dans les toilettes,
- Salle des fêtes : 250 plaques au plafond à changer,
- Local technique et vestiaire : tuiles déplacées,
- Gymnase : haut vent arraché + puit de lumière arraché,
- Eglise : petit toit endommagé et donc infiltration sur le plafond et les vitres,
- Valloire loisirs : cave inondée,

Une soixantaine de particuliers ont été touchés – intervention de 25 / 30 pompiers.

Un courrier de sollicitation a été fait auprès du Préfet, du président du Conseil départemental, de la chambre d'agriculture et de la Communauté de communes Porte de DromArdèche.

Dossier de déclaration de calamités agricoles pour M. Emmanuel MARTIN qui a eu 100 abricotiers de détruits.

Plus tous les dégâts sur la voirie : branches et arbres sur la route. Le Conseil remercie l'intervention de la Communauté de communes dès le lendemain (un courrier sera fait dans ce sens) pour débayer les branches sur la route et les rivières.

Pour en revenir à la dotation cantonale – estimation des travaux ou achat :

- 124 000 € de travaux de rénovation (dossier exceptionnel),
- 10 000 € panneaux lumineux,
- 5 000 € : aire de loisirs,
- 13 500 € : mise aux normes de l'éclairage public du stade – demande d'aide à la Fédération Française de Foot (25 % plafonné) – SDED (20 %) et dotation cantonale (29 %).

Voté à l'unanimité.

Convention d'accompagnement à la maîtrise CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : le CAUE propose une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude sur les projets de la commune de façon cohérente : PLU, aménagement du Centre village et sur un projet d'ensemble.

Evaluation à 12 jours de travail par le CAUE – adhésion : 1 836 €, 4 jours de travail sont compris dans l'adhésion, il reste donc 8 jour à 372 €/jours = 2 976 € + l'adhésion = 4 812 €. 6 jours sont payés par la Communauté de communes par mandat = 2 232 €, il reste 2 580 € à la charge de la commune.

A réfléchir – décision sur l'adhésion à cette convention à prendre plus tard.

Travaux de la mairie : l'ouverture des plis a eu lieu et la commission d'appel d'offre se réunira le 3 septembre prochain pour désigner les différentes entreprises.

Règlement des TAP : quelques modifications ont été apportées entre autre sur les problèmes d'incivilité.

Note de rentrée : modification dû au changement de prestataire : ets GUILLAUD : liaison froide (mise à disposition d'un four) — service en barquette – produit la veille - livraison à 6h30 donc aucune modification d'inscription le matin même.

Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale : celle-ci fixe les conditions dans lesquelles les services de la Poste sont proposés dans le cadre de l'agence communale.

Visite d'une délégation du Conseil à la mairie d'Albon qui a une agence postale indépendante de la mairie et à Andancette où elle est dans les locaux de la mairie.

Les jours et le nombre d'heures seront à définir. Ouverture reportée au mois de mars (congé maternité de Nancy LAMBERT), Catherine CHENEVIER suivra une formation en janvier.

A préciser que les comptes bancaires ne sont pas accessibles au personnel. Voté à l'unanimité.

Subvention associations : Calcul différent : déduction des charges faites au montant de la subvention. Part fixe pour toutes les associations et part variable en fonction des parts adultes : jeunes – participation aux différentes manifestations dans le village (bénévolat aux TAP...). Les associations recevront un courrier explicatif avec le montant de leur subvention. Voté à l'unanimité.

AMF (Association des Maires de France) : journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes contre la baisse des dotations (baisse de 28 milliards d'euros sur la période 2014/2017) . L'objet principal de cette journée est de recueillir le maximum de soutien des concitoyens et de marquer les esprits par l'ampleur de la mobilisation. La population et les élus sont invités à se rassembler devant la mairie, ce qui paraît difficile puisqu'il s'agit du jour des classes. Motion votée à l'unanimité.

SDED (Syndicat d'énergie de la Drôme) : Le certificat d'énergie est reconduit jusqu'en 2017. Etant donné que les modalités de dépôts ont connu des changements depuis le début de l'année, le Conseil municipal doit délibérer à nouveau. Voté à l'unanimité. Le SDED a accordé une subvention de 2 561.40 € pour les travaux d'extension et d'enfouissement chemin de Landrin.

DIVERS :

Délocalisation des salles du sou des écoles et de la pêche du fait des travaux à la mairie. Ils seront relogés au-dessus de la salle du club de l'amitié (anciennement taxi).

Logiciel de gestion des TAP, cantine, garderie : La communauté de communes propose un logiciel commun « périscolaire /portail familles » qui permettra de gérer les inscriptions cantine/accueil/TAP et également un moyen de paiement en ligne. Pour la commune d'Epinouze, le logiciel pourrait être fonctionnel à la rentrée 2016.

